



LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Inde

2024

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	INDE	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽²⁾	3 287 260	543 965⁽²⁾
Population	Mhab et évolution 2021/2022 ⁽²⁾	1 417,2 +0,7%	67,9 +0,3%
Indice de développement humain (IDH)	2022 ⁽³⁾	0,633 132 ^e rang mondial	0,903 28 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	MdUSD courants - 2022 ⁽²⁾	3 420	2 783
Taux de croissance du PIB	% - 2021/2022 ⁽²⁾	+7,2	+2,5
PIB / habitant	USD courants - 2022 ⁽²⁾	2 411	40 886
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2022 ⁽²⁾	16,7	1,9
Surface agricole utile (SAU) ⁽⁴⁾	Mha - 2021 ⁽⁵⁾	178,5	28,6
Surface arable	Mha - 2021 ⁽⁵⁾	154,5	18
Surface forestière	Mha - 2021 ⁽²⁾	72,4	17,3
Balance commerciale tous secteurs	France: Md€ - 2023 ⁽⁶⁾ Inde: Md€ - 2023 ⁽⁷⁾	-224,5	-130
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽⁸⁾	France: Md€ - 2023 ⁽⁶⁾ Inde: Md€ - 2023 ⁽⁷⁾	Export: 45,4 Import: 29,3 Solde: +16,1	Export: 81,3 Import: 76 Solde: +5,3
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires entre les deux pays ⁽⁸⁾	M€ - 2023 ⁽⁶⁾ Variation 2022-2023	France depuis Inde: 456,6 -26,7%	France vers Inde: 113,3 +1,5%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2023 ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	0,6% des importations françaises 22^e fournisseur de la France	0,5% des importations indiennes 38^e fournisseur de l'Inde
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽⁸⁾	2023 ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	0,1% des exportations françaises 60^e client de la France	0,6% des exportations indiennes 42^e client de l'Inde

1. 543 965 km² pour la métropole ; la surface Outre-mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2016) et monte à environ 113 000 km² au total

2. Banque mondiale

3. Rapport sur le développement humain 2021/2022

4. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

5. FAO

6. Douanes françaises, Trade Data Monitor

7. Douanes indiennes, Trade Data Monitor

8. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel

Ce qu'il faut retenir

- Puissance agricole majeure, l'Inde possède la 2^e surface agricole au monde.
- Si la part de l'agriculture dans le PIB est en baisse, passant de 29% en 1988 à 16,6% en 2022, l'agriculture reste le **premier employeur du pays** avec 55% des actifs, soit 341 millions de personnes.
- L'Inde est le 1^{er} **producteur mondial de nombreux produits** : lait, protéagineux, bananes, coton, épices, et le 2^e pour le riz, le blé et le thé. En 2022, le pays a dépassé le Brésil pour devenir 1^{er} producteur mondial de sucre.
- L'Inde doit nourrir 17% de la population mondiale avec moins de 4% des ressources mondiales en eau et 4% des terres agricoles. La **sécurité alimentaire** reste un enjeu essentiel qui a marqué l'ensemble des politiques agricoles et rurales menées depuis l'indépendance du pays en 1947.
- La productivité reste cependant le talon d'Achille. L'agriculture, majoritairement familiale, est caractérisée par des **rendements faibles**, une **mécanisation peu développée** sur des **exploitations de taille très réduite** (moyenne 1ha/exploitation) et une insuffisance d'infrastructures de stockage permettant de limiter les pertes.
- La loi dite **Food Security Act**, adoptée en 2013, constitue le plus grand programme de distribution alimentaire au monde, bénéficiant à plus de 800 millions de personnes. Les achats publics à des prix minimums garantis et le stockage de céréales, nécessaires au programme, sont cependant considérés comme des éléments de distorsion des marchés internationaux, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- Présente sur les marchés mondiaux, notamment avec des exportations de riz (paddy), de viande bovine, d'épices et de sucre, l'Inde se distingue par des **droits de douanes élevés** et de **nombreuses restrictions à l'importation** de produits agricoles et agroalimentaires.
- Au-delà de la dépendance à la mousson et aux aléas climatiques du fait de sa situation en zone tropicale et subtropicale, l'Inde fait également partie des pays identifiés comme les plus exposés aux effets du **changement climatique** et connaît depuis plusieurs années une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes.

Production agricole et alimentaire

L'Inde, géant démographique, politique et économique, mais aussi agricole

L'agriculture a un poids économique et social considérable. Près de 65% de la population vit en zone rurale². L'agriculture, qui reste le principal employeur du pays, concentre 55% de la main d'œuvre nationale. Sa contribution au PIB est cependant en diminution, passant de 29% en 1988 à 16,7% en 2022³. Avec un faible taux de croissance d'environ 3% (3,3% en 2020-2021), l'écart de croissance entre le secteur agricole et les autres secteurs d'activité a conduit à un creusement des inégalités entre le monde rural et le monde urbain au cours de la dernière décennie.

L'Inde possède la **2^e surface agricole mondiale**. La surface agricole utile (SAU) est de 179 Mha, dont près de 155 Mha cultivés, surface stable depuis quatre décennies. Le nombre de cultures par an sur une même parcelle est

élevée, les agriculteurs indiens pouvant faire entre une, deux et trois cultures par an selon les disponibilités en eau et les types de cultures. Selon le dernier recensement de 2019⁴, l'Inde dispose du plus grand cheptel de bétail du monde, à hauteur de 536 millions (soit une croissance de 4,8% par rapport au dernier recensement de 2012), dont 193 millions de bovins et 110 millions de buffles.

Outre les produits animaux, la diversité des conditions agro-climatiques en Inde offre un potentiel pour la production tout au long de l'année d'une **très grande variété de produits** : céréales, oléagineux, protéagineux, canne à sucre, fruits et légumes, épices, thé, café, coton, etc.

En matière agricole, l'Inde est en 2021 le **1^{er} producteur mondial de nombreux produits**, notamment de **lait** (208 Mt), **protéagineux** (lentilles, pois chiches, etc. - 26 Mt),

2. FAO

3. Banque mondiale

4. Livestock Census, Ministry of Fisheries, Animal Husbandry & Dairying

bananes (33 Mt), **coton**⁵ (5,3 Mt) et **épices**⁶ (10,7 Mt). En 2022, le pays a dépassé le Brésil pour devenir le 1^{er} producteur⁷ de **sucre** avec 39,4 Mt de production entre octobre 2021 et septembre 2022.

L'Inde est également le **2^e producteur mondial de riz** (195 Mt), **blé** (109 Mt) et thé (5 Mt). Néanmoins, le rendement de pratiquement toutes les cultures et productions animales reste faible, inférieur à celui des principaux pays asiatiques. Pour le riz, il est de 42 q/ha contre 49 q/ha en moyenne pour les pays asiatiques.

L'Inde possède le plus grand cheptel au monde avec 536 millions d'animaux, dont 852 M de volailles, 303 M de bovins, 149 M de caprins, 74 M d'ovins et 9 M de porcins. Principale production animale, le lait s'établit autour de 208 Mt et il est principalement consommé en frais sur le marché domestique. Toutefois, la productivité laitière indienne s'élève à 1990 l de lait/vache/an. A titre de comparaison, elle est en moyenne de 6800 l de lait/vache/an en France. La production de viandes s'élève à 5,3 Mt, dont 36 % de volailles de chair, 22 % de buffles essentiellement exporté, et 18 % de chèvres. 75 milliards d'œufs sont produits annuellement essentiellement dans les États du Sud de l'Inde et en particulier en Andhra Pradesh (23 milliards).

À cet égard, l'agriculture indienne est très majoritairement une **agriculture familiale** caractérisée par des exploitations de petite à très petite taille : 68 % des exploitations auraient une taille inférieure à 1 ha⁸ et un grand nombre sont en économie de subsistance. Seules 3,8 % d'entre elles exploitent plus de 4 ha.

Avec seulement 50 % de la surface nette ensemencée irriguée, l'agriculture indienne reste principalement une **agriculture dépendante des pluies**. Située en zone tropicale et subtropicale, l'Inde est régulièrement soumise aux aléas climatiques. De plus, probablement dû aux effets du changement climatique, l'Inde commence à connaître des pluies torrentielles et des vagues de chaleur plus fréquentes et parfois en contre saison, ce qui entraîne des dommages aux cultures et des variations importantes de production.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture

La dynamique du secteur halieutique est à nouveau en forte progression après la période de pandémie et de fermeture des marchés ; elle est tirée principalement par les élevages de crevettes destinées à l'exportation. En 2022, celles-ci représentent 10 % de la valeur totale

des exportations agricoles et agroalimentaires indiennes (5,16 Md€ pour un total de 49,3 Md€), devant celle du riz basmati (8,6 %, soit 4,26 Md€)⁹. La pêche, en comparaison, reste une petite pêche côtière et artisanale, souffrant d'un déficit d'infrastructures portuaires adaptées entraînant un pourcentage élevé de pertes post débarquement.

Un secteur agroalimentaire insuffisamment développé

En dépit d'un secteur agricole significatif, l'Inde reste un **acteur marginal du point de vue de l'industrie agroalimentaire**. La faible part de la production transformée dans quelques secteurs est révélatrice : 4 % pour les fruits, 3 % pour les légumes, 12 % pour les volailles¹⁰, 21 % pour le lait. En moyenne, le taux de transformation des produits agricoles se situe autour de 10 %¹¹, ce qui demeure bas en comparaison d'autres pays émergents.

Malgré les politiques favorisant la création de valeur ajoutée dans les filières agricoles et le développement des industries agroalimentaires, celui-ci reste insuffisant et freiné par un faisceau de contraintes : absence de structuration des filières, circuit de commercialisation opaque faisant intervenir de nombreux intermédiaires, infrastructures de transport et de logistique mal adaptées, manque d'équipements essentiels comme la chaîne du froid, l'emballage et le stockage, faiblesse des infrastructures électriques, des réseaux d'eau et d'assainissement.

Par contraste avec le maillon industriel, la distribution¹², principalement constituée d'un très grand nombre de magasins de quartier (mom and pop stores), continue sa progression et devrait atteindre 60 Md USD en 2025. Cette croissance est portée à la fois par le développement rapide du e-commerce mais également par l'émergence des supermarchés dans les grandes villes. Le e-commerce compte 23 millions d'utilisateurs et devrait atteindre 21-25 Md USD d'ici 2025, soit une croissance de 50 % par rapport à 2017. Il repose toutefois sur une économie du transport et de la distribution à faibles coûts car encore largement informelle.

Des filières agricoles portées par une demande intérieure forte

La demande intérieure de produits agricoles et agroalimentaires est en hausse régulière et devrait atteindre 1 200 Md USD d'ici 2025-26¹¹. À la croissance démographique annuelle s'ajoute en effet l'accroissement d'une classe moyenne aux revenus plus élevés, dont les habitudes de consommation évoluent : moins de céréales, davantage de lait, de viande et de fruits et légumes.

5. Cotton production by country worldwide 2021/2022 | Statista

6. Press Information Bureau (pib.gov.in)

7. Press Information Bureau (pib.gov.in)

8. Agricultural Statistics at a Glance, 2021

9. Douanes indiennes, Trade Data Monitor

10. Study to determine the level of food processing in India

11. Indian Food Processing Sector: The untapped growth opportunity

12. Food Retail: Third Largest Food and Grocery market in the world

Politique agricole et de développement rural

Depuis l'indépendance en 1947, la ligne directrice de la politique agricole indienne est la recherche de **l'autosuffisance alimentaire**. L'ensemble des politiques menées depuis les années 60 jusqu'à présent (**Révolution verte** avec introduction d'engrais et de semences à plus haut rendement, plans d'irrigation et **Révolution blanche** dans la production laitière) ont permis d'augmenter la production (triplément de la production céréalière) et de satisfaire la demande du pays, malgré la forte croissance démographique.

Outre les soutiens à la production, le gouvernement joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement et la régulation du secteur. Il intervient par des **subventions** (directes ou indirectes, enveloppes pour les **investissements** productifs, subventions pour l'engrais et l'électricité), par la **fixation des prix** (prix minimum de soutien pour les principaux produits agricoles de base) et par **l'achat public de céréales** pour la constitution de stocks de sécurité alimentaire.

En complément, le gouvernement exerce un **contrôle strict des exportations et des importations** d'un large nombre de produits agricoles. Les droits de douanes ou les contingents d'importation sont principalement déterminés en fonction des effets attendus pour stabiliser les volumes ou les prix du marché intérieur. Le gouvernement n'hésite pas non plus à recourir aux **barrières non tarifaires**, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Cependant, la croissance du secteur agricole n'a pas profité aux agriculteurs dont la situation économique s'est dégradée relativement aux autres secteurs. Ainsi les agriculteurs et les pêcheurs font partie des populations les plus pauvres du pays. Pour combler les écarts de revenus, le gouvernement a lancé en 2016 un programme pour **doubler le revenu des agriculteurs** (aides directes, aides à la diversification) mais dont les résultats n'ont pas encore été atteints. Le revenu mensuel moyen agricole est passé de 6 426 INR en 2014 (72€) à 10 218 INR en 2019 (115€), tandis que le salaire moyen urbain s'établit autour de 20 000 INR (225€).

Le budget fédéral consacré à l'agriculture et aux secteurs associés (distribution alimentaire, industrie agroalimentaire, subventions aux engrais et à l'irrigation), s'établit aux alentours de 62 Md€ pour 2023-2024. Les principaux postes sont :

- Le programme de distribution publique alimentaire (22 Md€, équivalent au niveau d'avant Covid-19)
- Les subventions aux engrais (19,8 Md€, doublées par rapport à 2017-2018)
- Les aides directes (6,8 Md€)

- Les prêts bonifiés (2,6 Md€)
- L'assurance récolte (1,6 Md€)

Adoptée en 2013, la loi relative à la sécurité alimentaire (*Food Security Act*) institue le plus vaste programme d'aide alimentaire au monde, bénéficiant à environ 60% de la population indienne, soit plus de 800 millions de personnes. Destinée à éradiquer la faim, la loi repose sur l'achat (au prix minimum de soutien), le stockage et la distribution de céréales (blé et riz principalement), et constitue un subventionnement majeur du secteur agricole par l'intervention publique sur le marché.

Par les aides directes, la bonification des prêts et l'assurance récolte, l'Inde intervient également fortement auprès des agriculteurs pour améliorer leur accès au crédit, aux services financiers et pour amortir les risques économiques à la production.

Le budget de la recherche agronomique fait l'objet d'une attention particulière et connaît une progression régulière. L'ICAR (*Indian Council of Agricultural Research*) dispose de 100 instituts et centres de recherche affiliés ainsi que de 70 universités agricoles, avec un effectif de plus de 30 000 chercheurs. La « Vision 2030 » développée par l'ICAR explicite les enjeux de la recherche agronomique : amélioration des ressources génétiques, développement des biotechnologies, gestion des ressources naturelles et du risque biologique, diversification de l'agriculture, transfert de technologies, gestion efficace de l'énergie et des sous-produits de l'agriculture, etc.

L'activité d'élevage est comparativement très peu subventionnée et le budget s'élève à 490 M€. Il est consacré pour l'essentiel à la prévention des maladies animales. De même, le secteur des pêches ne bénéficie que de 250 M€, gérés dans le cadre du programme de « Révolution bleue » lancé en 2015.

Par ailleurs, non comptabilisées dans le budget agricole, deux mesures phares du gouvernement en faveur du monde rural sont à noter :

- Un programme de garantie d'emploi (6,8 Md€)
- Un programme d'aide au logement en milieu rural (6,1 Md€)

Le programme national de garantie d'emploi en milieu rural a pour objectif de fournir 100 jours d'emploi public par an à toute famille rurale. Ce programme sert de filet social et a été largement utilisé par les familles rurales durant la pandémie.

Bien qu'en progression constante, le budget du ministère des industries agroalimentaires créé en 1988 ne s'établit qu'à 370 M€. Il est principalement destiné aux investissements dans les infrastructures, la chaîne du froid, la

modernisation des équipements de transformation et l'amélioration de la qualité. Ces fonds soutiennent également les Mega Food Parks, centres multi-filières de collecte, stockage et transformation des produits.

Échanges commerciaux

Balance commerciale de l'Inde¹³⁻¹⁴

La **balance commerciale globale indienne est largement déficitaire** (-224,5 Md€ en 2023), contrairement à celle du secteur agricole et agroalimentaire (+16,1 Md€ en 2023). En effet, l'Inde a exporté pour 45,4 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires en 2023, alors qu'elle en a importé 29,3 Md€ la même année.

Le commerce agricole et agroalimentaire indien est **structurellement excédentaire**. Son excédent commercial s'est amélioré de façon continue depuis le début des années 2000, à l'exception d'une rétractation entre 2014 et 2016 en raison d'une période de ralentissement mondial corrélée à une chute des prix des matières premières. Il est en effet passé de 3,2 Md€ en 2009 à 16,2 Md€ en 2013, avec une rechute à 8,1 Md€ en 2016, pour atteindre 14,6 Md€ en 2021, 16,8 Md€ en 2022 et 16,1 Md€ en 2023. Les produits les plus exportés restent le riz, le poisson et les crustacés, la viande bovine, le sucre et les épices.

L'excédent commercial peut être attribué à l'augmentation de la production et pour certaines filières, comme le thé ou les épices, aux mesures d'incitation prises par le gouvernement pour promouvoir les exportations de produits agricoles, parfois en dépit des réglementations de l'OMC.

Exportations agricoles et agroalimentaires¹³⁻¹⁴

Les exportations indiennes de produits agricoles et agroalimentaires représentent 45,4 Md€ en 2023, soit **11,4% de l'ensemble des exportations du pays** (399 Md€ en 2023, tous secteurs confondus). Elles ont baissé de 7,9% par rapport à 2022 et augmenté de 15,9% à 2021.

Dans ce secteur, les exportations de l'Inde sont principalement constituées de **riz** (pour près de 9,7 Md€ en 2023, soit 21,3% de ses exportations agricoles et agroalimentaires), de **poissons et crustacés** (5,8 Md€ soit de 13%, dont 66% de crevettes), de **café, thé et épices** (4 Md€ soit 8,9%, dont près de 67% d'épices, 17% de café et 16% de thé), de

sucre (3,5 Md€, soit 7,6%), de viandes et abats (3,4 Md€, soit 7,4%), de fruits (1,4 Md€, soit 3%), de tabacs (1,2 Md€, soit 2,7%) et de graisses et huiles végétales (1 Md€, soit 2,3%).

Les principaux clients de l'Inde sont les **États-Unis** (10,4%), la Chine (6,6%), les **Émirats arabes unis** (6,1%), le Vietnam (5,4%), le Bangladesh (4,9%), l'Arabie saoudite (4,4%) et la Malaisie (3,4%). **La France est son 42^e client** et représente à ce titre 0,6% des exportations indiennes du secteur.

Par ailleurs, en 2023, l'Inde a exporté 4 Md€ de **produits phytosanitaires**, 3,8 Md€ de **bois et dérivés** (dont 65% de papiers et cartons) et 2,8 Md€ de **machinisme agricole et agroalimentaire**.

Importations agricoles et agroalimentaires¹³⁻¹⁴

Les importations indiennes de produits agricoles et agroalimentaires représentent 29,3 Md€ en 2023, soit **4,7% de l'ensemble des importations du pays** (624 Md€ en 2023, tous secteurs confondus). Elles ont baissé de 9,8% par rapport à 2022 et augmenté de 19% par rapport à 2021.

Dans ce secteur, les importations de l'Inde sont principalement constituées d'**huile de palme** (pour 8,1 Md€ en 2023, soit 28% de ses importations agricoles et agroalimentaires), de fruits (3,7 Md€, soit 13%), d'**huile de soja** (3,7 Md€, soit 13%), d'huile de tournesol (3,1 Md€, soit 11%), de légumes à cosse secs (2,9 Md€, soit 10%), de sucres (1,3 Md€, soit 4%) et de café, thé et épices (1,1 Md€, soit 3,5%).

Les principaux fournisseurs de l'Inde sont l'**Indonésie** (16,2%), le **Brésil** (9,9%), la **Malaisie** (8,2%), l'Argentine (6,7%), les États-Unis (4,4%), la Russie (4,1%) et la Thaïlande (3,5%). **La France est son 38^e fournisseur** et représente à ce titre 0,5% des importations indiennes du secteur.

Par ailleurs, en 2023, l'Inde a importé 9,7 Md€ d'engrais, près de 8,3 Md€ de bois et dérivés, 2 Md€ de machinisme agricole et agroalimentaire et 1,4 Md€ de produits phytosanitaires.

13. Douanes indiennes, Trade Data Monitor

14. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel

Échanges commerciaux entre la France et l'Inde¹⁵⁻¹⁶

La balance des échanges agricoles et agroalimentaires entre l'Inde et la France est structurellement défavorable à cette dernière. En 2023, le déficit pour la France est de -343,3 M€, se réduisant par rapport aux années précédentes. En effet, il était de -508,3 M€ en 2022, de -498,6 M€ en 2021 et de -283,8 M€ en 2016.

Les exportations agricoles et agroalimentaires de la France à destination de l'Inde s'élevaient à **113,3 M€** en 2023, en baisse de 1,5 % par rapport à 2022 mais en hausse de 83 % par rapport à 2021. Il s'agit de **graines à ensemer** (pour 20,2 M€ en 2023, soit 17,8 % des exportations agricoles et agroalimentaires françaises vers l'Inde), de **lactosérum** (pour 14,8 M€, soit 13 %), de **préparations pour l'alimentation animale** (14,1 M€, soit 12,4 %), de spiritueux (13,7 M€, soit 12 %), d'orge (10,5 M€, soit 9 %), de levures (4,4 M€, soit 4 %) et de préparations alimentaires (2,6 M€, soit 2,3 %).

Par ailleurs, en 2023, la France a exporté vers l'Inde 48,7 M€ de **bois et dérivés**, 34,1 M€ de **machinisme agricole et agroalimentaire**, 9,7 M€ de **produits phytosanitaires** et 3,3 M€ d'engrais.

Les importations agricoles et agroalimentaires de la France en **provenance d'Inde** s'élevaient à **456,6 M€** en 2023, en baisse de 26,7 % par rapport à 2022 et de 18,6 % par rapport à 2021. Il s'agit en majorité de **poissons et crustacés** (pour 102,5 M€ en 2023, soit 22,4 % des importations agricoles et agroalimentaires françaises depuis l'Inde, dont 73 % de crustacés), de **graisses et huiles végétales** (85,2 M€, soit 19 %), loin devant le riz (38,2 M€, soit 8,4 %), le café, thé et épices (34,2 M€, soit 7,5 %), les fruits préparés (22,7 M€, soit 5 %), les mélasses (15,3 M€, soit 3 %), les tabacs (14,9 M€, soit 3 %) et les fruits et noix (14,6 M€, soit 3 %).

Enfin, en 2023, la France a importé depuis l'Inde 77,8 M€ de **bois et dérivés**, 54,4 M€ de **machinisme agricole et agroalimentaire** et 20,1 M€ de **produits phytosanitaires**.

Accords internationaux

L'OMC

Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Inde se positionne dans le groupe des **pays en développement (PED) « intermédiaire »** (dit groupe G33) dont l'objectif principal est, au nom du traitement spécial et différencié, de maintenir **une protection de leur marché agricole et une prise en compte de la sécurité alimentaire**. C'est en particulier au nom de cette dernière que l'Inde défend fermement ses achats publics massifs de céréales qui vont bien au-delà des plafonds admis par l'OMC et représentent pour le blé entre 30 et 40 % de la production annuelle indienne. L'Inde a obtenu en 2013 de ne pas être attaquée devant l'organe de règlement des différends sur ses stockages publics en échange de son ralliement à l'accord sur la facilitation des échanges. Mais cette « clause de paix » n'est que transitoire en attendant qu'une solution définitive soit trouvée.

L'Inde travaille à rassembler des pays derrière elle pour soutenir sa proposition de conserver son programme de stocks à des fins de sécurité alimentaire. Malgré le contexte engendré par les crises successives et notamment la guerre en Ukraine, la proposition indienne est cependant fermement rejetée par de nombreux pays, dont les États-Unis.

En difficulté sur ses stockages publics et sur son mécanisme de prix minimum garanti (MSP), l'Inde reste dans une position défensive à l'OMC.

La protection des Indications géographiques (IG)

Depuis 2003, l'Inde a mis en place un système de protection *sui generis* des indications géographiques (les IG relèvent d'une catégorie de droit qui leur est propre, distincte des autres droits de propriété intellectuelle). La réglementation indienne prévoit cependant, à la différence notable du système européen des IG, des taxes de renouvellement à payer tous les dix ans, une disposition typique du droit des marques. Au 1^{er} mai 2023, **le registre indien compte 475 IG enregistrées**, dont les deux tiers portent sur des produits artisanaux et industriels. Le dispositif d'enregistrement est ouvert aux IG étrangères et dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange avec l'Inde, l'UE a fait une demande d'enregistrement de 200 IG. Actuellement, deux IG françaises sont enregistrées en Inde : Champagne (2010) et Cognac (2011). En ce qui concerne les IG indiennes, les appellations Darjeeling (2011) et Kangra Tea (2023) sont enregistrées en Europe.

15. Douanes françaises, Trade Data Monitor

16. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, le bois et dérivés, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel

Les accords de libre échange

L'Inde est engagée pour l'amélioration de ses relations commerciales et a déjà signé plus d'une douzaine d'accords avec des pays du monde entier, dont le Japon, la Corée du sud, les Emirats arabes unis et l'Australie. Les négociations de l'accord UE-Inde, suspendues en 2013, ont repris fin 2021 avec un objectif initial de signature fin 2023. Toutefois, les divergences d'ambition concernant l'accord restent encore importantes.

L'implication de l'Inde au sein des organisations internationales

L'Inde est un pays actif du **G20**, dont elle a assuré la présidence en 2023. Dans ses positions au sein du G20, l'Inde reste attachée à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, notamment grâce à la recherche et au développement mais également aux nouvelles technologies (digitalisation et New Breeding techniques (NBT) entre autres). Ainsi, elle a très largement porté les enjeux de sécurité alimentaire et une nouvelle initiative pour le développement de la recherche sur le millet et autres céréales anciennes. L'Inde souscrit également aux objectifs d'amélioration de la transparence, d'information sur les marchés agricoles et de coordination internationale en cas de crise, portés par les initiatives lancées précédemment, dont la plateforme *Agricultural Market Information System* (AMIS) et le *Group on Earth Observations Global Agricultural Monitoring* (GéoGlam).

Au sein de la **FAO**, l'Inde se positionne en porte-parole des pays en développement et fait de la lutte contre l'insécurité alimentaire et du soutien à l'agriculture familiale des thèmes prioritaires, ce qui légitime à ses yeux la mise en place de politiques agricoles volontaristes.

L'Inde est membre des trois organisations normatives, reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC, à savoir la Commission du **Codex alimentarius**, l'Organisation mondiale de la santé animale (**OMSA**) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (**CIPV**).

Par ailleurs, l'Inde s'investit dans de multiples organisations (Fonds international de développement agricole, Institut international du froid, Organisation internationale de la vigne et du vin, etc.) et n'hésite pas à lancer de nombreux partenariats régionaux et alliances *ad hoc*.

La lutte contre le changement climatique

L'Inde est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique avec un tiers du territoire exposé aux inondations et plus de deux tiers à la sécheresse. Conscientes de ce risque, les autorités indiennes ont adopté en 2008 un plan d'action national sur le changement climatique qui a pour objectif de définir des « stratégies amenant l'agriculture indienne à être plus résiliente au changement climatique ». Cet objectif traduit une approche intégrée qui a l'ambition d'anticiper de manière systémique les conséquences liées au changement climatique. La logique d'atténuation des émissions de CO2 liées au secteur agricole (17,6% du total des émissions nationales en 2009) est néanmoins absente de ce programme.

Le gouvernement indien a initié deux chantiers emblématiques qui s'inscrivent également dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique : d'une part, la mise en place d'une **évaluation des sols dans chaque exploitation** afin d'adapter en conséquence la fertilisation (initiative *Soil Earth Card*, lancée en février 2015). Depuis le début du programme, un peu plus de 231 millions de cartes de santé des sols ont été distribuées aux fermiers mais avec de nombreuses disparités d'un état à l'autre. D'autre part, l'adoption d'une **politique nationale d'agroforesterie** (en février 2014). Cette dernière a fait évoluer les opinions en faveur de l'agroforesterie, considérée comme faisant partie de l'agriculture, alors qu'auparavant elle était considérée comme faisant partie du secteur forestier. Afin d'atteindre son objectif de neutralité carbone en 2070, le gouvernement indien poursuit le développement de modèles agroforestiers adaptés et leur promotion auprès des fermiers, mais le nombre de fermiers en système agroforestier progresse lentement (moins de 5 M d'agriculteurs sur environ 25 M ha).

Enfin, dans le cadre de l'initiative « **4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat** », l'Inde est représentée à travers l'engagement de la *BAIF Development Research Foundation*, qui est l'une des plus grandes organisations non-gouvernementales au monde centrée sur l'agriculture et le développement rural ainsi que par *TERI (The Energy and Resources Institute)*, institut de recherche dans le domaine du développement rural. Deux institutions « spirituelles » (*Isha Foundation* de droit américain et *Heartfulness Foundation*) apportent leur soutien aux actions de l'Initiative en faveur de la santé des sols et leur préservation, notamment pour la seconde en accueillant à Hyderabad la 2^e conférence régionale Asie-pacifique « 4 pour 1000 ».

Relations bilatérales

Les premiers échanges institutionnels dans le domaine agricole entre la France et l'Inde remontent à plus de 30 ans. Depuis, l'évolution de la coopération bilatérale a été marquée par trois étapes clés ayant entraîné des progrès significatifs :

- **L'accord du 4 novembre 2003**, toujours en vigueur, relatif à la coopération en matière d'agriculture, de pêche, de développement rural, de forêt et d'industrie agroalimentaire. Ce document a donné l'impulsion à la tenue des sessions du groupe de travail conjoint sur l'agriculture, organisé alternativement par Paris et Delhi et dont la 9^e édition est prévue fin 2024 en Inde.
- **La création en 2009 d'un poste de conseiller régional aux affaires agricoles** auprès du Service économique régional au sein de l'Ambassade de France en Inde.
- **L'arrangement administratif du 24 octobre 2012 entre le ministère français en charge de l'agriculture et le ministre indien de l'agroalimentaire**, qui vise à donner un relief particulier en matière de coopération technique dans le secteur de la transformation et de l'agroalimentaire.

Ce cadre institutionnel a permis le développement et la poursuite de projets de coopération définis en fonction des besoins exprimés par la partie indienne et en cohérence avec l'expertise française dans plusieurs domaines :

- **Sécurité sanitaire des aliments** : en 2016, l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et le *Food Safety and Standards Authority of India* (FSSAI) ont signé un accord pour une collaboration scientifique en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation.
- **Recherche agricole** : INRAE conduit de nombreux projets de recherche scientifique en Inde notamment en mode participatif via la mise en place de « *Living Labs* ». En avril 2023, INRAE a signé un accord de partenariat

avec la *Bharatiya Agro Industries Foundation* (BAIF). Très engagée dans la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique, la BAIF appuie 4 millions de familles rurales en Inde et facilite la mise en place de living labs sur le terrain. Par ailleurs, INRAE est partenaire de l'*Indian Institute of Science* sur une étude de la dynamique de l'eau dans les bassins versants indiens. Les travaux menés par INRAE, le Cirad et l'IRD sur millets, fonio et sorgho ont trouvé un écho prometteur au travers de l'initiative indienne sur le millet et autres céréales, dénommée MAHARISHI et lancée en 2023.

- **Enseignement agricole** : un protocole d'accord, signé en novembre 2015 et renouvelé en décembre 2023, entre un consortium d'établissements d'enseignement agricole technique et d'enseignement supérieur agricole sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture et l'Université de Pantnagar a permis à 90 étudiants indiens de master et doctorat et à 76 étudiants français en BTSA d'effectuer des stages d'un mois dans le pays partenaire. 7 assistants professeurs indiens ont également été reçus en France alors qu'une délégation de 18 personnels de l'enseignement agricole français s'est rendue en Inde. Des échanges complémentaires entre personnels et l'élargissement des partenariats sont prévus en 2024.

De nouveaux secteurs de coopération sont également envisagés, en particulier dans le domaine des indications géographiques (développement d'une IG Miel), des ressources génétiques (filères animales et végétales), de l'amélioration variétale, des changements de pratiques et des modèles de transition agroécologique pour une meilleure durabilité et résilience des systèmes aux impacts du changement climatique (expérience d'État biologique au Sikkim et *Natural Farming* en Andhra Pradesh).

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.